



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1680-20

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant, que lors d'une séance tenue le 15 décembre 2020, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1680-20 décrétant une dépense de 184 053 \$ et un emprunt de 184 053 \$ pour pourvoir au paiement du jugement de la Cour d'appel du Québec dans le dossier 500-09-027578-186 et confirmant le jugement rendu par la Cour Supérieure du Québec dans le dossier 505-17-008654-156.

Ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 8 février 2021.

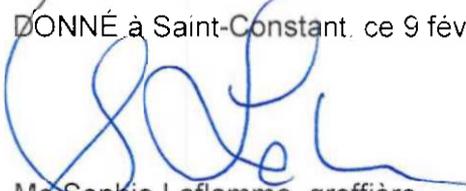
Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca, de même qu'à la suite du présent avis.

À NOTER : durant la période d'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement en raison de la pandémie de la COVID-19, vous pouvez obtenir copie du règlement en contactant le Service des affaires juridiques et greffe au (450) 638-2010 poste 7530 ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@saint-constant.ca

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 9 février 2021



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques